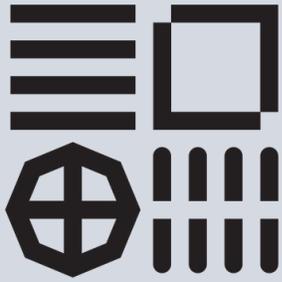


JACQUEMINOIS

Volume 17, numéro 7, 18 juillet 2025



Fiers de nos racines



MOT DU CONSEIL

Chers citoyennes et citoyens,

Le conseil municipal tient à vous remercier de votre présence à la séance de consultation publique concernant le règlement SE-905 qui a eu lieu le 7 juillet dernier. Le règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal au lendemain de la séance, apportant un allègement au moratoire précédent. Vous trouverez les détails des dispositions à la page 3 de ce feuillet.

Nous désirons également féliciter notre coordonnateur aux loisirs et les bénévoles présents pour la journée des festivités de la Fête nationale du Québec qui a eu lieu le 21 juin dernier. Un grand merci également à tous les citoyennes et citoyens qui ont participé aux festivités!

De plus, nous vous rappelons que les travaux sont débutés sur le chantier du futur complexe municipal au 119, rue Renaud. Bien que les travaux soient actuellement majoritairement à l'intérieur du bâtiment, la démolition de l'immeuble existant devrait avoir lieu dans la semaine du 11 août. Merci de circuler prudemment aux alentours du chantier.

Finalement, nous vous rappelons que les élections municipales auront lieu le 2 novembre prochain. Vous désirez faire une différence dans votre communauté? Informez-vous sur le rôle du conseil municipal et sur comment poser votre candidature au <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/elections/>. Nous sommes également à la recherche de personnel pour la tenue des élections; consultez les détails à la page 6!

Bonnes vacances à tous et toutes!

- Votre conseil



Vacances d'été : bureau municipal fermé du 21 juillet au 1er août 2025!

Personnel disponible sur place en cas d'urgence. Merci de prendre rendez-vous avant de vous déplacer : 450-347-5446.

INFORMATIONS SUR LES SÉANCES DU CONSEIL

 Prochaine rencontre : mardi 12 août 2025 | 19 h
Lieu: 20, rue Principale

 Les séances sont diffusées en simultané sur la plateforme TEAMS | Lien et code disponible sur l'événement du site internet.

 L'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube de la municipalité et le site internet.

Avis de motion et projet de règlement numéro SE-906 relatif à l'utilisation de l'eau potable

L'objet de ce règlement est de fixer les normes d'utilisation de l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc de la municipalité et s'applique à l'ensemble du territoire.

Avis de motion et projet de règlement numéro TR-701 relatif aux branchements et rejets aux réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux

L'objet de ce règlement est de prescrire les dispositions applicables aux demandes d'un permis de branchement, aux travaux de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux, au cheminement des eaux pluviales et souterraines, à la tuyauterie et aux équipements de plomberie intérieurs, aux dispositifs anti-refoulement, aux compteurs d'eau, ainsi qu'à l'usage des services d'aqueduc et d'égout municipaux, notamment les rejets à l'égout sanitaire.

Entrée en vigueur du règlement numéro SE-905 imposant un moratoire relatif à certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système municipal d'alimentation en eau ou d'entraîner une insuffisance des ressources en eau

L'objet de ce règlement est d'interdire les interventions qui consistent à exécuter des travaux susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des infrastructures municipales en eau potable.

Consultez les pages 3 et 4 de cette édition pour plus d'informations sur le dossier de l'eau potable.

DOSSIERS FINANCES ET TRÉSORERIE

Dates de versements de taxes à retenir

Rappel que le **troisième versement de taxes municipales venait à échéance le 10 juillet dernier**. Si ce n'est pas déjà fait, on vous invite à procéder au paiement dès que possible afin d'éviter les intérêts qui se cumulent chaque jour au taux de 12% annuel.

Date du dernier versement :

1er versement	13 mars 2025	3e versement	10 juillet 2025
2e versement	8 mai 2025	4e versement	11 septembre 2025

Institutions financières partenaires pour le paiement des taxes municipales

Si vous souhaitez payer vos taxes en ligne, sur le site de votre institution financière, il est possible de le faire pour les clients des institutions suivantes :

INSTITUTION	NOM À CHERCHER
Caisse Desjardins	municipalité de saint-jacques-le-mineur (taxes)
Banque Nationale du Canada (BN)	municipalité de saint-jacques-le-mineur (taxes)
Banque Scotia	ST Jacques Mineur (MUN) Taxes
Banque Laurentienne du Canada	saint-jacques-le-mineur (taxes)
Banque Royale du Canada (RBC)	MUN ST-JACQUES-LE-MINEUR – TAXES
Tangerine	St-Jacques-le-Mineur – Taxes
Banque Toronto-Dominion (TD)	MUNICIPALITY ST-JACQUES-LE-MINEUR TAXES
Banque de Montréal (BMO)	MINEUR

Sachez toutefois que ce service n'est pas offert pour les clients de la Banque Canadienne impériale de Commerce (CIBC), car cette institution charge des frais aux fournisseurs.

DOSSIERS EAU POTABLE

Adoption d'un nouveau règlement imposant un moratoire

La municipalité a adopté, lors de la séance du 8 juillet dernier, un nouveau règlement imposant un moratoire sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système municipal d'alimentation en eau, le règlement SE-905.

Ce règlement a été adopté en raison des dernières évolutions dans le dossier de raccord de la municipalité à de nouvelles sources d'eau potable, soit l'obtention le 28 mai dernier, d'un certificat d'autorisation du MELCCFP pour le raccord du puits PP4 en simultané de l'exploitation du puits P1, jusqu'à que nous ayons de nouvelles sources permanentes.

À partir des pouvoirs qui sont donnés à la municipalité par les articles 29 à 31 de la *Loi sur les compétences municipales*, le nouveau règlement est adopté afin de maintenir en vigueur un moratoire pour respecter les nouvelles capacités de consommation recommandées par les hydrogéologues de la firme TechnoRem inc., tout en allégeant un peu les restrictions en matière de branchements pour permettre de nouvelles constructions. Voici les principales modifications :

- Le prolongement du réseau d'aqueduc est interdit sur l'ensemble du territoire ;
- Tous les immeubles considérés desservis par le réseau d'aqueduc actuel sont assujettis au règlement ;
- La durée d'application du règlement est de 2 ans et pourra être reconduite au besoin ;
- Les opérations cadastrales sont autorisées (elles étaient interdites depuis le dépôt du projet de règlement en mai 2025 qui occasionnait un effet de gel) ;
- Les travaux de reconstruction d'un bâtiment détruit, endommagé ou démoli et disposant d'un branchement au réseau d'aqueduc municipal sont autorisés;
- Les constructions d'un bâtiment principal nécessitant un nouveau branchement sont autorisées lorsque sur un seul lot distinct existant et déposé au plan officiel du cadastre du Québec avant le 18 mai 2021;
- L'augmentation du diamètre du branchement de 20 mm à 25 mm est autorisée lorsque requis pour une construction, reconstruction, agrandissement ou transformation d'un bâtiment principal pour un usage conforme au règlement de zonage.

Les propriétaires qui possèdent déjà un branchement au réseau d'aqueduc peuvent en tout temps déposer un projet de construction. Ces travaux nécessitent dans tous les cas l'obtention d'un permis auprès du département d'urbanisme de la municipalité.

Allègement du règlement sur l'utilisation de l'eau potable

En parallèle de l'allègement du moratoire, la municipalité a déposé un projet de règlement lors de la séance du 8 juillet dernier visant à alléger les restrictions d'utilisation de l'eau potable. À compter de l'adoption de ce règlement, prévue lors de la séance du 12 août 2025, voici un aperçu des dispositions qui s'appliqueront :

1. Arrosage de la végétation :

L'arrosage manuel ou par un asperseur amovible de la végétation, incluant les fleurs, les potagers et les pelouses, est permis uniquement de 20h à 22h en respect des modalités suivantes :

- adresse avec un numéro civique pair : lundi et mercredi;
- adresse avec un numéro civique impair : mardi et jeudi.

L'arrosage automatique des pelouses est interdit en tout temps et il est défendu d'installer tout système de gicleurs automatiques relié à l'aqueduc de la municipalité.

2. Permis pour travaux nécessitant un arrosage

Les propriétaires qui exécutent des travaux nécessitant un arrosage, tel un nouvel aménagement paysager ou un nouveau pavage doivent effectuer une demande de permis au Service de l'urbanisme afin de pouvoir arroser la journée des travaux et ensuite, tous les jours entre 20h et 22h, pour une période de 15 jours suivant le début des travaux, si nécessaire.

3. Piscine et spa

Le remplissage complet des piscines est permis uniquement en respect des modalités prévues annuellement dans le calendrier de remplissage des piscines.

Le remplissage des spas et la mise à niveau des piscines et des spas sont permis uniquement de 20h à 22h en respect des modalités suivantes :

- adresse avec un numéro civique pair : lundi et mercredi;
- adresse avec un numéro civique impair : mardi et jeudi.

4. Entrées des automobiles, trottoirs et rues

Il est strictement interdit d'utiliser l'eau du réseau d'aqueduc pour les fins suivantes :

- l'arrosage des entrées d'automobiles, des trottoirs et des patios;
- pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs.

5. Véhicules, fenêtres, patios et murs extérieurs d'un bâtiment

Le lavage des véhicules, des fenêtres, des patios et des murs extérieurs d'un bâtiment est permis en tout temps. Lorsqu'un boyau est utilisé à cet effet, il doit être de type domestique et être muni d'un dispositif d'arrêt automatique, lorsque relâché.

6. Jeux d'eau

Tout jeu d'eau doit être muni d'un système de déclenchement sur appel. L'alimentation continue en eau potable est interdite à moins qu'un système de récupération d'eau pour l'arrosage de végétaux soit installé.

Les jeux d'eau portatifs de type résidentiel à usage sporadique sont autorisés, à condition qu'ils ne soient en fonction qu'au moment où ils sont utilisés et que l'alimentation en eau soit coupée dès que cesse leur utilisation.



Recrutement de personnel électoral

Impliquez-vous lors des élections municipales 2025; posez dès maintenant votre candidature pour un poste pendant la période des élections.

Plusieurs postes sont à combler :

- Agent(e) réviseur(e) de la liste électorale
- Six postes de scrutateur(trice)
- Six postes de secrétaire de bureau de vote
- Préposé(e) à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)

Pour tous les détails concernant les tâches relatives à chaque poste ainsi que les heures travaillées et le salaire accordé, consultez l'offre d'emploi complète sur le site de la municipalité au <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/offres-demploi/>

Pour postuler, complétez le formulaire d'embauche et soumettez-le d'ici le 11 août 2025 9h00.



DOSSIERS COMMUNAUTAIRES

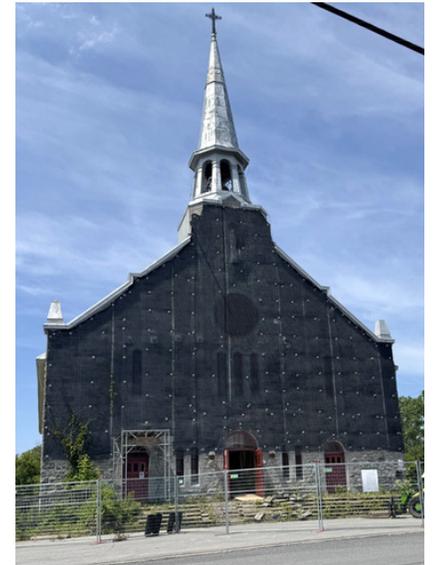
Nouveau complexe municipal

Comme vous l'avez peut-être remarqué, il y a un peu plus d'action autour de l'ancienne Église depuis les dernières semaines. En effet, l'entrepreneur responsable du projet, Construction Richelieu, a pratiquement terminé la décontamination des lieux et procèdera à la démolition de l'immeuble dans la semaine du 11 août 2025, à moins d'impondérables.

S'en suivra les démarches d'excavation et de reconstruction afin que la structure du nouveau complexe municipale soit sur pied avant la période hivernale. On rappelle que l'entrepreneur prévoit être en mesure de livrer le bâtiment à la municipalité pour l'été 2026.

Évidemment, toutes les mesures de sécurité sont appliquées afin de protéger les citoyens et citoyennes et particulièrement, les enfants qui fréquentent le CPE durant la période de travaux. On demande tout de même la vigilance de la population aux alentours du site du chantier.

Vous pouvez visiter la page du complexe municipal sur le site internet de la municipalité pour connaître les détails d'avancement du chantier : <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/nouveau-complexe-municipal/>



Portrait des entrepreneurs

Vous avez une entreprise à Saint-Jacques-le-Mineur? Nous voulons vous aider à promouvoir vos services!

Dans les but de faire rayonner nos entreprises locales, la municipalité désire mettre à jour son bottin « Portrait des entrepreneurs », disponible sur le site web de la municipalité. Pour ce faire, nous avons besoin de votre aide :

On vous invite à remplir le formulaire au <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/portrait-des-entrepreneurs/> afin que nous puissions inclure votre entreprise dans notre liste des entrepreneurs locaux! Ajoutez-y votre plus belle photo!



Aide financière pour les camps de jour



Encore une fois cette année la municipalité offre une aide financière aux parents d'enfants inscrits au camp de jour pour l'été. Cette aide financière est d'un montant de 6\$ par jour inscrit au camp, pour un maximum de huit semaines, c'est-à-dire un montant maximal de 240\$ par enfant annuellement.

Comme la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur n'a pas offert de camp de jour sur son territoire cette année, cette aide financière est applicable à l'inscription dans un autre camp de jour de la région.

Les demandes doivent être acheminées à la municipalité par courriel au comptabilite@sjlm.ca, par la poste ou sur place au 91, rue Principale au plus tard 30 jours après la fin de l'activité.

Pour tous les détails sur les documents nécessaires au traitement de votre demande, visitez le <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/aide-financiere/>

Bibliothèque de Saint-Jacques-le-Mineur

Veuillez noter que **la bibliothèque sera ouverte aux horaires réguliers** pour les vacances de la construction!

Nous vous invitons à en profiter pour venir emprunter vos lectures estivales et des jeux de société à apporter au chalet!

Comme toujours, vous avez droit à dix prêts à la fois, incluant les livres, les magazines et les jeux, et ce pour une durée de trois semaines!

Bonnes vacances!



CONCOURS

Courrez la chance de gagner un appareil de lecture *Kobo Libra Colour* en visitant votre bibliothèque!

Pour chaque emprunt de livre du 9 juillet au 5 septembre, ainsi que pour chaque nouvel abonnement ou renouvellement annuel dans cette période, vous obtiendrez une chance de gagner (limite de trois participations par jour).

Le tirage aura lieu le samedi 6 septembre 2025!

Bibliothèque Saint-Jacques-le-Mineur

89, rue Principale

Heures d'ouverture régulières

450 347-5446, poste 400

Lundi	13 h à 20 h
Mercredi	13 h à 20 h
Vendredi	13 h à 16 h
Samedi	10 h 30 à 12 h

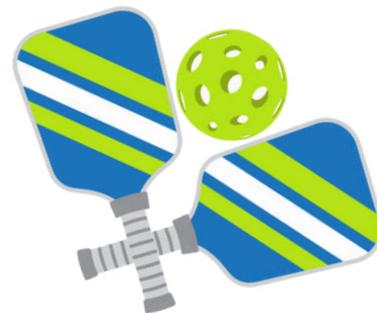


Tournoi de pickleball!

Du 15 au 17 août aura lieu un méga tournoi de pickleball sur les terrains du Camping du Lac Mineur (397, ch du Ruisseau) et de la municipalité (Parc Camille-Beaudin, 263, route Édouard-VII).

Des matchs sont proposés dans les classes 2.5 (débutant), 3.0 (intermédiaire) et 3.5 (intermédiaire +) en catégorie femmes, hommes et mixte!

Pour vous inscrire, et pour tous les détails, visitez le <https://fwango.io/tournoi-lac-mineur> le tarif est de 28\$ pour s'inscrire dans une catégorie, et de 10\$ par catégorie supplémentaire!



Soirée Country : Troisième édition! Présentée par DESJARDINS

Le 29 août prochain, soyez des nôtres au parc Camille-Beaudin (263, route Édouard-VII) dès 18h00 pour la troisième édition de la Soirée Country! Cette année on vous gâte avec un deux pour un sur les concerts : prestations de **Rousse Country Band** et de **Derik Bross Country Music** sont prévues pour vous faire danser!

SOIRÉE COUNTRY

Présentée par  Desjardins

Dès 18h00

 Service du maïs (jusqu'à épuisement des stocks)
Taureau mécanique
Danse en ligne avec DB Country POP



20h00

Prestation de Rousse Country Band

22h30

Prestation de Derik Bross Country Music

*Prévoyez de l'argent
comptant pour le bar!*



Friperie La suite des choses

Merci à la friperie La suite des choses pour leur participation à la soirée des Mardis s'a note qui a eu lieu mardi dernier le 15 juillet!

Visitez la friperie au 144, rue Principale à Saint-Édouard pour les aider dans leur mission de redonner à la communauté jacqueminoise.

Merci encore à toute l'équipe!



HORAIRE :

Jeudi de 13h à 16h ET 18h à 20h

Vendredi de 14h à 21h

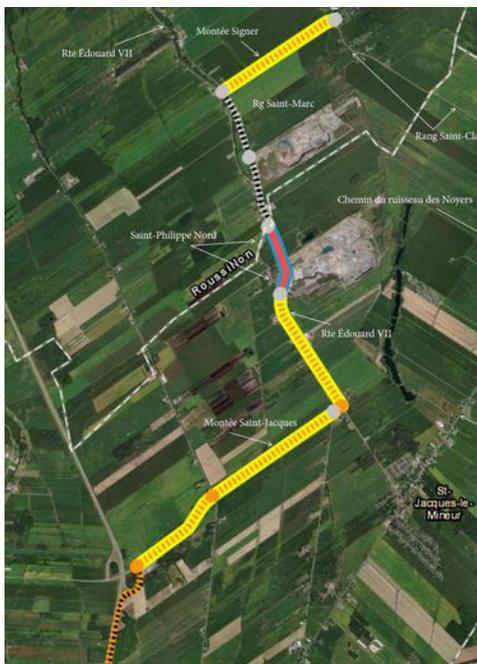
Premier dimanche du mois de 10h à 13h

114, rue Principale, Saint-Édouard, QC, J0L 1Y0



DOSSIERS TRAVAUX PUBLICS

Projet d'Hydro-Québec - ligne d'interconnexion Hertel-New York



Fermeture complète de la Route Édouard VII entre le Rang Saint-Marc et la Carrière Saint-Jacques

Des travaux de réfection finale de la chaussée auront lieu du 7 au 18 juillet et entraîneront la fermeture complète de ce tronçon.

Horaire des travaux et entraves routières

- Du 7 au 18 juillet 2025.
- Fermeture complète de la Route Édouard VII (24hr/24), entre le rang Saint-Marc et l'accès à la Carrière Saint-Jacques.
- Aucune circulation possible pour des raisons de sécurité.
- Un court détour par le Rang Saint-Philippe Nord sera disponible pour les usagers et les services essentiels pendant toute la période des travaux.
- La circulation des véhicules lourds cependant devra emprunter les détours identifiés car le passage par le Rang Saint-Philippe Nord n'est pas autorisé.

Retour des deux voies de circulation sur la Route Édouard VII en fin de journée le 18 juillet.

Des entraves partielles sont également à prévoir sur tout le long de la montée Saint-Jacques, et ce jusqu'en septembre selon l'échéancier annoncé par Hydro-Québec.

On peut s'attendre à des sections de circulation en alternance avec signaleurs et barrières de retenue à quelques endroits, ainsi qu'à l'utilisation de feux de chantier au besoin les soirs et fin de semaine.

Pour toutes les informations sur le projet et les entraves en cours, visitez le <https://www.hydroquebec.com/projets/interconnexion-hertel-new-york/travaux.html>

ON RECRUTE : Coordonnateur en aménagement et inspection

La municipalité est toujours à la recherche d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur en aménagement et inspection. Les principales tâches liées à ce poste sont :

- Recevoir les demandes citoyennes en matière d'urbanisme et émettre les permis et certificats d'autorisation
- Effectuer la mise à jour des dossiers de cadastre
- Assurer la production et le suivi des dossiers reliés à la réglementation en urbanisme
- Et plus encore

Le poste est un poste à temps plein (37 heures/semaine) permanent. Salaire entre 30.40\$ et 38.00\$ de l'heure selon l'échelon salarial.

Pour tous les détails, consultez l'offre d'emploi complète sur le site web de la municipalité au <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/offres-demploi/>



Émission des permis

Considérant le poste vacant de coordonnateur en aménagement et inspection, la municipalité a fait appel aux services d'une firme externe en urbanisme, qui assurera le suivi des dossiers de façon hebdomadaire. Comme la coordonnatrice intérimaire ne sera sur place qu'une journée semaine, nous vous recommandons de prendre rendez-vous avant de vous déplacer. Vous pouvez joindre la coordonnatrice au amenagement@sjlm.ca ou au 450-347-5446 poste 203.

Veuillez noter également que le délai de traitement des demandes sera plus long qu'à l'habitude. Nous vous recommandons donc de prévoir vos demandes de permis le plus tôt possible!

Merci de votre patience et de votre collaboration!

DOSSIERS SÉCURITÉ PUBLIQUE

Portes ouvertes de la Caserne 33

Les pompiers de la Caserne 33, accompagnés de notre cher Marcus, vous invitent chaleureusement à leur journée portes ouvertes, qui aura lieu le **23 août prochain de 11h00 à 15h00!** Venez rencontrer votre équipe locale de pompiers et découvrir l'univers fascinant de la sécurité incendie. Sur place, vous pourrez profiter de :

- Visites des camions d'incendie
- Présence de plusieurs partenaires en sécurité d'urgence
- Simulateur d'extincteur
- Démonstration d'un feu de cuisson
- Jeux gonflables pour petits et grands
- Roulotte de prévention incendie avec leurs amusants personnages
- Animation musicale avec DJ
- Nourriture disponible sur place
- Et bien plus encore !

Les pompiers vous attendent en grand nombre pour une journée remplie d'activités, de découvertes et de plaisir pour toute la famille !



Nomination d'un nouveau pompier à Saint-Jacques-le-Mineur



Le 4 juillet dernier, le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur a accueilli un nouveau membre au sein de son équipe. Monsieur Frédéric Proulx a été officiellement embauché à titre de pompier et premier répondant.

Déjà entièrement formé, M. Proulx est prêt à intervenir efficacement pour assurer la sécurité de notre communauté.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans la grande famille de la Caserne 33 !

DOSSIERS MATIÈRES RÉSIDUELLES

Collectes à venir:

	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Récupération	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Compostage	Mardi	Chaque semaine
Gros rebuts non valorisables	14 août et 11 septembre	Chaque mois

Aucun surplus collecté en dehors des bacs roulants.

R Récupération

C Compostage

D Déchets



Gros rebuts non valorisables

✓ = matelas, divan, tapis, toiles

⊗ = meuble de bois, toilette, etc.

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	C		D		
13	14	C		R		
20	21	C		D		
27	28	C		R		
				D		

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	C				
10	11	C		R		
17	18	C		D		
24/31	25	C		R		
				D		

Collecte mensuelle de gros rebuts non valorisables

Il est important de savoir que seuls les gros rebuts non valorisables sont admis à cette collecte :

- Divan, causeuse, fauteuil
- Matelas et sommier
- Chaise d'ordinateur
- Tapis en rouleau d'une dimension maximale de 4 pieds x 1 pied
- Toile de plastique ou de vinyle en rouleau d'une dimension maximale de 4 pieds x 1 pied
- Autres gros rebuts rembourrés

À noter que les gros rebuts non valorisables sont aussi acceptés dans les écocentres en tout temps, et ce, gratuitement.

MATELAS ET DIVANS À JETER?

2 SOLUTIONS GRATUITES

OPTION 1
LES APPORTER À L'ÉCOCENTRE

OPTION 2
LES DÉPOSER POUR LA COLLECTE MENSUELLE EN BORDURE DE RUE

Compo-Haut-Richelieu